



Aix en Provence

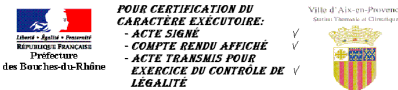
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-494**

Séance publique du

16 décembre 2014

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20141216-55320-DE-1-1_0
Date de signature : 17/12/2014
Date de réception : mercredi 17 décembre 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

OBJET : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DES MUSEES ET DU PATRIMOINE - SIGNATURE D'UN AVENANT

Le 16 décembre 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10/12/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Jules SUSINI.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



08.05

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services
Direction Des Musées & Du Patrimoine
CulturelRAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DÉCEMBRE 2014Nomenclature : 7.5
Subventions**RAPPORTEUR** : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE**Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE****OBJET** : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DES MUSEES ET DU PATRIMOINE - SIGNATURE D'UN AVENANT- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence souhaite voir l'ensemble de son territoire irrigué par des manifestations de qualité en proposant aux associations partenaires de s'inscrire dans des actions et des programmations en direction des différents publics.

Ainsi, les associations qui œuvrent dans le secteur du patrimoine et des musées sont nombreuses et très actives dans notre ville. Toutes concourent au développement des connaissances, à l'information et à la protection du patrimoine. Elles participent également à l'animation des Journées du patrimoine.

Par Délibération 2014-834 du 27 janvier 2014 dernier, il a été approuvé le renouvellement de la convention d'objectifs avec l'association « Histoire d'Aix et de Provence ».

Cette association œuvre depuis de nombreuses années en faveur de la mise en valeur de notre patrimoine régional et local en organisant notamment des reconstitutions historiques de grande qualité sur notre territoire. Elle propose de nombreuses animations dans le cadre de diverses manifestations culturelles, reconnues et estimées du public aixois.

Il est précisé que compte tenu de l'évolution de sa programmation 2014 l'association « Histoire d'Aix et de Provence » a dû faire face à de surcoûts liés à la bonne organisation des manifestations, il est proposé d'apporter un soutien financier complémentaire.

Aussi, il est proposé d'allouer les subventions suivantes :

ASSOCIATION	Subventions 2013	Subventions 2014	Subvention complémentaire 2014	OBJET
Histoire d'Aix	10 000 €	64 000 €	1 950 €	Surcoûts liés à

et de provence		Fonctionnement+ 6 000 € Exceptionnelle	Fonctionnement 92322 6574 1871	l'évolution de la programmation
Association Générale des Conservateurs	3 000 €	3 000 €	3 000 € Fonctionnement 92322 6574 1716	Valoriser la profession et les collections des musées
A.R.P.A.	8 000 €	8 000 €	10 000 € Fonctionnement 92322 6574 1871	Valoriser, restaurer le patrimoine
Les amis des musées	0 €	6 000 €	6 000 € Exceptionnelle 92322 6748 1871	Aide à la manifestation « Don Quichotte-Tissage du rêve »
TOTAL			20 950 €	

Ces propositions ont été validées le 06 octobre 2014 et le 17 novembre 2014.

Aussi, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement de la somme globale de 20 950 € au titre de subventions de fonctionnement et exceptionnelle aux associations listées, ci-dessus ;
- **DIRE** que la dépense correspondante sera imputée au budget de la Ville, exercice 2014, Direction des Musées et du Patrimoine Culturel sur les lignes budgétaire 92322 6574 1871, 92322 6574 1716 et 92322 6748 1871 qui présentent les disponibilités suffisantes ;
- **ADOPTER** l'avenant numéro 1, ci-annexée, de la convention d'objectifs passée le 27 janvier 2014 dernier entre la Commune et l'association « Histoire d'Aix et de Provence » ;
- **AUTORISER** Madame Le Maire à le signer, ainsi que tout document afférent.

DL.2014-494 - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DES MUSEES ET
DU PATRIMOINE - SIGNATURE D'UN AVENANT-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 49
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,
Gérard DELOCHE



Compte-rendu de la délibération affiché le : 17/12/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

Avenant n°1 à la convention annuelle d'objectif 2014
Votée par délibération 2014-834 en date du 27 janvier 2014

Entre :

La Ville d'Aix en Provence représentée par Madame le Maire ou madame l'adjoint déléguée habilitée aux fins des présentes par délibération en date du :
ci-après dénommée « la ville »

et :

L'association Histoire d'Aix et de Provence, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est sis : Maison des associations, « le Ligourès », place Romée de Villeneuve, 13090 aix en provence, numéro SIRET 518 768 866 00015 représentée par sa présidente en exercice ci-après dénommée « l'association »

Préambule :

Histoire d'Aix et de Provence est une association créée en 1982 par un groupe passionné d'histoire et de théâtre pour la mise en valeur du patrimoine régional ou national par des reconstitutions historiques. L'association propose des animations dans le cadre de diverses manifestations culturelles, fêtes mais aussi dans les écoles, les maisons de retraite. Mimes, récits, jeux, danses de l'époque médiévale, de l'époque classique et du 19^e constituent son répertoire mis également des mises en scène de spectacles historiques en costumes d'époque.

La Ville d'Aix en Provence a :

Par délibération du 27 janvier 2014 numéro 2014.834 adopté une convention annuelle d'objectifs établie avec l'association sur la base d'un montant de 64 000,00 € à titre de subvention de fonctionnement et à hauteur de 6000,00 € à titre de subvention exceptionnelle (lié à l'évolution de la programmation de l'association) pour l'exercice 2014. Il convient aujourd'hui d'octroyer une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 1950,00 € pour l'exercice 2014.

Ceci rappelé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 :

L'article IV de la convention intitulé « moyen accordé par la commune/ subvention/ détermination du montant est modifié ainsi que suit :

le montant annuel de ce concours financier est fixé à 65950,00 € à titre de subvention de fonctionnement et à 6000,00 € à titre de subvention exceptionnelle (...)

Article 2 :

Toutes les autres clauses de la convention d'objectifs établie entre la Ville et l'association demeurent inchangées

Pour la Ville
(Date et signature)

Pour l'association
(Cachet et signature)

